

pour notre pays. Jamais, en temps de paix, n'ai-je constaté chez le peuple canadien une inquiétude aussi répandue au sujet de la situation mondiale en ce qui concerne ses propres intérêts. Il nous convient donc au moins de nous demander si nous agissons sagement et en hommes mûrs et avertis dans la situation qui se dresse devant nous.

J'ai lu un discours que le premier ministre de notre pays a prononcé à la dernière réunion de la Société des Nations. Je voudrais pouvoir le féliciter, comme je l'ai fait à propos d'un discours plus récent, des idées qu'il a exposées. Malheureusement, ce discours contient peu de passages auxquels je parviens à attacher le moindre sens. Si sens il y a, je n'arrive pas à le découvrir. Il me semble que toute réunion de la Société des Nations doit avoir pour but d'arrêter, à la suite des avis exprimés par les représentants des divers pays, des décisions en vue d'une action commune. Si tel n'est pas son but, si la Société ne peut rien réaliser en ce sens, je ne vois pas comment son existence puisse se justifier. Un représentant du Canada qui informe la Société des Nations que, quoi qu'il arrive, le Parlement canadien décidera ce que le Canada fera, ne lui apprend absolument rien. Tout le monde sait que le Parlement qui existera à l'époque où il faudra prendre une décision la prendra. Tous les délégués à la Société des Nations le savent sans que notre premier ministre le leur assure. Ce que la Société aimerait apprendre de nous, il me semble,—et nous désirerions obtenir un semblable renseignement de ses autres membres,—c'est ce que le Canada estime devoir faire afin que, au cas où son Parlement arrêterait une décision, il fût en mesure de rendre cette décision intéressante pour le reste du monde. Si, quand l'heure arrive, le Parlement ne dispose pas des moyens nécessaires pour mettre en œuvre la politique canadienne, la nature de sa décision importera fort peu. Si, à la conclusion du discours de notre premier ministre, un délégué eût osé lui demander pourquoi il était venu à la réunion de la Société des Nations, je me demande ce qu'eût été sa réponse.

Le monde est en proie aux plus vives inquiétudes. Il convient donc d'examiner la situation très sérieusement. Je crois que l'administration s'occupe de certains aspects, au moins, de la défense du pays. J'ai lu dernièrement que le ministre de la Défense nationale se proposait de communiquer au peuple canadien, par la radio, les vues générales que le Gouvernement entretient actuellement sur la question. Cet exposé radiophonique, qui devait avoir lieu il y a une semaine, je

crois, n'a pas encore été entendu, et je me demande pourquoi. Mais la déclaration de l'intention de faire un tel exposé est au moins une indication que la question de la défense nationale préoccupe certains membres de l'administration qui sont d'avis que l'état de choses actuel ne suffit plus. Elle indique que, chez ces membres du Gouvernement, la nouvelle attitude de l'Angleterre, particulièrement le changement d'avis constaté parmi les groupes pacifistes d'Angleterre, et qui résulte de l'expérience de cette période d'après-guerre, revêt une certaine signification.

Je remarque en outre que dans une arme de notre service, la marine, deux contre-torpilleurs achetés en 1928 ont été remplacés par des contre-torpilleurs construits en 1931, ou prêts à livrer en 1931, et que l'on en a construit deux autres au Canada. Telle semble l'étendue de la préparation prévue au point de vue naval.

Je remarque aussi que le Gouvernement a procédé à la réorganisation de la milice commencée par l'ancien gouvernement, il y a deux ans au moins, et que l'organisation de cette branche du service est probablement meilleure qu'auparavant. Les effectifs ont peut-être été réduits, mais ils sont mieux équipés. Si l'on se rappelle qu'ils se bornaient en tout à 3,000 hommes, et que la milice faisant des exercices militaires deux semaines par année comptait 35,000 hommes seulement, et que tout ce que les miliciens pouvaient acquérir au cours de cette légère formation, c'était simplement quelques notions du sens de la discipline, on se rend compte du peu de chose que représente la milice en présence d'un péril dont l'imminence peut éclater n'importe quand.

Mais il y a le service d'aviation, et je vois que le département de la Défense nationale a fait quelque chose pour établir une base aérienne sur la côte du Pacifique, ou du moins annonce son intention de le faire.

J'ignore quel programme il envisage, mais je termine cet examen de la situation au point de vue de notre défense nationale par les mots suivants: Tous les projets du Gouvernement ne sauraient être efficaces ou satisfaire le moins d'un Canadien qui envisage une grande crise comme celle que le monde a déjà traversée et vers laquelle, malheureusement, celui-ci semble s'acheminer de nouveau.

Je représenterai au Gouvernement qu'il n'existe pas de défense distincte du Canada. C'est un mirage. Je ne prétends pas qu'il ne faille pas prendre certaines mesures pour y contribuer un peu dans le cadre d'une politique d'ensemble, mais s'appuyer sur ce seul élément pour assurer la sécurité du Dominion,

Le très hon. M. MEIGHEN.